

SOCIAL

## Un observatoire pour relancer le dialogue social

Imposé par une ordonnance de 2017, cet observatoire concerne 98,9 % des entreprises aubois.

Dans les locaux de l'unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (UD 10 Dirrecte), vient d'avoir lieu l'installation de l'Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de l'Aube. Né d'une ordonnance de septembre 2017, ce type d'observatoire, mis en place dans chaque département, se propose de « favoriser et encourager le développement du dialogue social et de la négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés », résume Anne Graillot, directrice de l'UD 10 Dirrecte.

### « NI MÉDIATION NI ARBITRAGE »

En avril dernier, Daniel Puigmal (Unsa) avait été élu président de l'Observatoire, Coralie Aubertin (CPME) devenant vice-présidente. Il faut noter que cette instance est composée de manière paritaire entre organisations professionnelles (Medef, FDSEA...) et syndicales (de la CGT à la CFTC).

Plus concrètement, sa vocation est d'« apporter son expertise aux entreprises. L'Observatoire peut être mobilisé par une organisation syndicale ou patronale en cas de difficultés



L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de l'Aube a été officiellement installé le 13 septembre.

*rencontrées pendant une négociation ; des difficultés qu'il peut résoudre. »*

Mais attention : « Ce n'est pas une instance de médiation ou d'arbitrage. Il fournit des études statistiques sur le dialogue social, qu'il promet au sein des entreprises. »

Dans l'Aube, on dénombre 29 158 entreprises de moins de 50 salariés (soit 98,9 % du total). Ce sont donc plus de 50 000 salariés qui sont

potentiellement concernés (55 % de l'ensemble).

À ces entreprises a été dernièrement adressé un questionnaire pour connaître leurs besoins en matière de dialogue social, qu'il s'agit au final de relancer. ■

Un article de R. L.  
publié dans *Libération Champagne*  
n° 25445 mardi 25 septembre 2018